

■ **Mme Antoinette Chavaillaz**, à Hauterive (FR), exploitation de l'Auberge communale à Ecuwillens. Entreprise individuelle. (FOSC du 22.02.2001, p. 1357). Par ordonnance du 13.10.2004, le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg, a prononcé la faillite de la titulaire.
Journal no 4837 du 12.11.2004
(02548672 / CH-217.0.113.138-1)